



commune de treyvaux

Rte d'Arconciel 3 - CP 23 - 1733 Treyvaux
Tél. 026 413 10 12 - Fax 026 413 41 12
commune@treyvaux.ch - www.treyvaux.ch

Route d'Arconciel 3
Case postale 23
1733 Treyvaux

Courriel : commune@treyvaux.ch

REGLEMENT SUR LES EMOLUMENTS ADMINISTRATIFS ET LES CONTRIBUTIONS DE REMPLACEMENT EN MATIERE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE CONSTRUCTIONS

FICHE DES TARIFS

Le Conseil communal

vu l'art. 18 al. 2 du Règlement sur les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions

décide :

Le tarif horaire mentionné aux articles 5, 6, 7, 8 et 9 est fixé à

100 francs	pour l'administration et de
50 francs	pour le Conseil communal
50 francs	pour la Commission d'aménagement, des constructions et de l'énergie.


Adopté par le Conseil communal de Treyvaux, le 2 octobre 2018.

La Secrétaire :


Sandra Maradan



Le Syndic :


Vincent Guillet